



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE TYPE
LIGUE AURA BADMINTON
SAISON 2024/2025



Version 29/10/2024

Nom du tournoi :	16e Tournoi de Doubles Viennois
N° de dossier Poona :	2403377
Club ou comité organisateur du tournoi :	CLUB BADMINTON VIENNE
Lieu de la compétition :	VIENNE

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type :	Tournoi individuel adultes (minimes à vétérans)
Il s'agit d'un tournoi nocturne	Non

Elle se déroule en application des règlements de la FFBA, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

Le niveau géographique de la compétition est :	National
2) La compétition se déroule du :	15/02 2025 au 16/02 2025

3) Dans :	1	salle(s) et sur	7	terrains
Salle 1 =	7	terrains		
Salle 2 =		terrains		
Salle 3 =		terrains		
Salle 4 =		terrains		

4) Le logiciel utilisé sera :	BadNet
5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est :	PERCHE Gildas

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est :	MIARD Goulwen
-----------------------------------	---------------

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de	NC	à	N2
---	----	---	----

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH non	SD non	DH oui	DD oui	Mx oui
--------	--------	--------	--------	--------

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

DH et DD le samedi 15/02/2025 - Mx le dimanche 16/02/2025

9) Chaque joueur peut participer à maximum :	deux	discipline(s)
10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en	Poules puis élimination directe	

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera	individuellement ou par club ou par comité	
13) La date limite de réception des inscriptions est fixée au	29/01	2025

Le nombre maximum de joueurs sera de pour l'ensemble de la compétition

Une liste d'attente sera établie en cas de surnombre selon les critères suivants :

Critère 1 - Date de paiement
Critère 2 - Meilleur CPPH

14) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

lien BadNet :

adresse postale :

15) Le joueur devra être licencié

16) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau	<input type="text" value="20"/>	2 tableaux	<input type="text" value="22"/>	3 tableaux	<input type="text"/>
Par équipes	<input type="text"/>				

17) Le paiement se fera

18) Le paiement est à effectuer

19) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :	<input type="text" value="29/01"/>	<input type="text" value="2025"/>
La confection des tableaux sera effectuée le :	<input type="text" value="30/01"/>	<input type="text" value="2025"/>
La confection des tableaux sera faite en tenant compte	<input type="text" value="du CPPH"/>	

FORFAITS

- 20) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).
- 21) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à david.chaillou@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

- 22) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :
- | |
|--|
| 1 - En cas de forfait d'un(e) seul(e) joueur(se) de la paire, la priorité est donnée au (à la) joueur(se) non forfait pour qu'il (elle) trouve un(e) remplaçant(e) ou qu'il valide un(e) joueur(se) au choix déjà inscrit(e) |
| 2 - En cas de forfait de la paire complète ou à défaut de solution pour le point 1 avant la date de TAS, la paire en LA N° 1 sera repêchée |
| 3 - En cas de forfait de la paire complète ou à défaut de solution pour le point 1 après la date du TAS, la paire en LA N°1 de la série concernée par le forfait sera repêchée |

DURANT LE TOURNOI

- 23) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.
- 24) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.
- 25) Le volant de référence plume sera
- Le volant de référence plastique sera

26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à de prise de contact avec le terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs

31) Pour tout volant touchant une structure fixe	Toujours faute
Pour tout volant touchant une structure amovible	À remettre au service comme en jeu

32) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

35) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Tournoi sur 2 jours avec 1 discipline par jour

Poules de 4 ou poules uniques pour les Doubles et Mixtes

Concernant la mise en liste d'attente, le critère retenu est la date de paiement du 2e joueur de la paire (celui ou celle ayant réglé les frais d'inscriptions le plus tard)

Attention, nouvelle règle fédérale pour la saison 2024 / 2025 pour les joueurs NC/P12 (ils peuvent être dans le même tableau que des joueurs D9)

Extrait du RGC

3.2.1.5. Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé (règle du x16). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D8 ou plus.

- Un joueur P11 n'est pas concerné par la règle du x16 mais il ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Concernant les joueurs du club organisateurs (CBV38), un tarif préférentiel est appliqué : 10€ pour 1 tableau joué et 11 € pour 2 tableaux joués